



Adresse de visite:

FACQ EUPEN, Rue de Herbesthal 132a, 4700 Eupen

Agent: Francis Ganser / 1774

v.3.0		Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <b>risque actuel</b>				Indice du risque	Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non-conforme au RGIE						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage		
	(x)											
1.00	x	1-12	Cabine / Installations HT	Dossier électrique non complet	Le dossier électrique doit contenir tous les plans et schémas, la documentation technique, les rapports des contrôles de conformités et les deux derniers rapport des contrôles périodiques, les eventuelles analyse de risques et notes de calcul. Le registre particulier des visite de routine. Les instructions écrites nécessaires pour assurer la sécurité des	Accidents lors des travaux et/ou interventions aux installations électriques	2	1	1	2	<b>2</b>	Il ya lieu de prévoir un dossier électrique complet. Le dossier doit être mise à disposition de toute personne concernée qui peut les consulter.
2.00	x	10	Cabine et Installation HT	Absence du plan de position du matériel électrique	Le plan de position de l'installation doit être présent et doit indiquer la position de l'appareillage électrique		1	1	1	1	<b>1</b>	1) Prévoir le plan de position de l'installation électrique. Le plan doit faire partie du dossier électrique.
3.00	x	10	Entretien et test du matériel électrique	Dysfonctionnement du matériel électrique	Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant doit assurer l'entretien et réalisé des test pour assurer le bon fonctionnement des dispositifs de protection et du matériel électrique. Les interventions réalisées lors de chaque entretien et test doivent être documentés	Incendie, Arcs électriques Accidents lors des interventions	2	1	1	2	<b>2</b>	Veillez réaliser les entretiens et test périodiquement suivant les prescriptions des fabricants du matériel et suivant les règles de l'art. Ces entretiens et test doivent être documentés et faire partie du dossier électrique
4.00	x		Cabine et Installation HT	Modifications non documentés	Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant doit documenter les modifications intervenues dans l'installations depuis la dernière visite par un organisme agréé						<b>A</b>	Veillez documenter et ajouter au dossier électriques tous les modifications intervenues à la cabine HT et aux installations électrique.



Adresse de visite:

FACQ EUPEN, Rue de Herbesthal 132a, 4700 Eupen

Agent: Francis Ganser / 1774

v.3.0		Estimation du risque actuel				Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires						
N°	Non-conforme au RGIE Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible							
							Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque	
(x)	1-12					S1 S2	F1 F2	O1 O2 O3	A1 A2			
5.00	x		Contrôle de conformité	Rapport du et/ou des contrôles de conformités pas présentes	Le ou les rapports de conformités ne nous ont pas été présentés. Nous n'avons pas pu vérifier si un contrôle de conformité à eu lieu avant la mise en service de l'installation	Installation non conforme aux prescription du RGIE	2	1	1	2	2	Le et/ou les rapports des contrôles de conformités doivent faire partie du dossier électrique
6.00	x		Général	Visite de routine non réaliser (RGIE, livre 2, sous-section 9.1.2)	L'exploitant d'une installation à haute tension, son mandataire ou son préposé visite ou fait visiter dans le but de veiller à conserver leur bon état de sécurité au moins une fois tous les trois mois. Le visiteur a pour devoir de signaler sur-le-champ à son mandant les défauts constatés. Les observations sont consignées à cet effet dans un registre particulier.		2	2	1	2	4	Assurer que les visites de routine sont effectués au moins une fois tous les trois mois suivant les prescriptions du RGIE, Livre 2, Sous-Section 9.1.2
7.00	x	10 + 11	Eclairage de sécurité	Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité	Un éclairage de sécurité est installée dans la cabine. Nous n'avons pas procéder un contrôle de l'emplacement et du fonctionnement.						A	Il y a lieu de prévoir des entretiens, contrôles et tests périodiques de l'éclairage de sécurité. Ces
8.00			Règlementations en vigueur	Installations non conformes à toutes les normes en vigueur	En plus des prescriptions du RGIE, il y a lieu des tenir compte des prescriptions tel que la synergrid C2/112, la norme NBN 449, Arrête royal du gouvernement wallon du 15/10/2009 concernant le hébergement des personnes âgées wallonie						A	Veillez assurer que les installations à haute sont conformes à toutes les normes en vigueur



Adresse de visite:

FACQ EUPEN, Rue de Herbesthal 132a, 4700 Eupen

Agent: Francis Ganser / 1774

v.3.0			Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>				Indice du risque	Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires				
N°	Non-conforme au RGIE	Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4					Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage			S1 S2	F1 F2	O1 O2 O3	A1 A2
9.00	x	1	Compétance des personnes	Accès à la cabine et au matériel HT	L'accès à la cabine et au matériel HT doit être réservé aux personnes compétants, classifiés BA4 ou BA5 pour les installations concerné	Accidents lors de travaux aux installations électriques						A	<p>Veillez assurer que les personnes qui ont accès à la cabine sont des personnes avertie ou qualifié.</p> <p>La liste des personnes BA4 et/ou BA5 doit être déterminé par l'employeur et doit faire partie du dossier électrique</p>			
10.00	x	7		Surchauffe	Mauvais contact, vieillissement du matériel, échauffement	Incendie,						A	<p>Nous vous conseillons de prévoir un contrôle thermographique du matériel HT. Nos service se tienne à votre disposition pour effectuer ce travail.</p>			